



**Statuts et règlements 2020**

**Annexe 6**

**Règle de deux**

## **ANNEXE 6 : POLITIQUE « RÈGLE DE DEUX » DU CLUB DE SOCCER STARS**

### **Introduction**

L'Association de Soccer STARS a créé la présente annexe afin de baliser les interactions entre entraîneurs ou bénévoles et les athlètes membres dont ils ont la responsabilité.

### **L'importance de l'adoption d'une « règle de deux »**

Le but de la règle de deux est de protéger les athlètes membres de l'Association de Soccer STARS mineurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en obligeant la présence de plus d'un adulte : entraîneur, bénévoles ou parents.

### **Règle de deux**

- Lorsqu'il doit interagir avec un athlète membre d'âge mineur, l'entraîneur ou bénévole doit s'assurer que l'interaction aient lieu dans un cadre ouvert et observable;
- Aucun entraîneur ou bénévole ne peut inviter d'athlète dans sa maison sans la permission du parent ou du tuteur de l'athlète;
- Les parents de l'athlète peuvent, en tout temps et sans restrictions, assister aux séances d'entraînement de leurs enfants;
- Toute interaction en tête-à-tête entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et dans le champ de vision du second adulte présent, à moins qu'il s'agisse d'une urgence médicale;
- Aucun entraîneur ou bénévole ne peut inviter d'athlète dans sa maison sans la permission du parent ou du tuteur de l'athlète;
- S'assurer qu'aucun athlète ne voyage dans le véhicule d'un entraîneur ou bénévole sans la présence d'un autre adulte ou athlète, à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du parent;
- Lors des voyages et rencontres privées où plus d'un adulte est présent, un des entraîneurs ou bénévoles doit être du même sexe que les athlètes présents ou appartenir au genre auquel le ou les athlètes s'identifient;
- Lorsqu'un seul athlète et entraîneur voyagent ensemble, ils devraient tenter de se jumeler avec un autre club sur le site de compétition et à l'extérieur;
- Lors des voyages de plus d'une journée, regroupez les athlètes par sexe et par âge.

**J'ACCEPTÉ de me conformer à la RÈGLE DE DEUX pour la PROTECTION DES JEUNES ATHLÈTES de l'ASSOCIATION DE SOCCER STARS.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé, du bénévole ou du membre

\_\_\_\_\_  
Date

### **Personne à contacter pour signalement de comportement inapproprié :**

Nom : Sylvain LeBlanc

Téléphone : 514-779-3509

Adresse courriel : sleblanc@atelierinfo.net